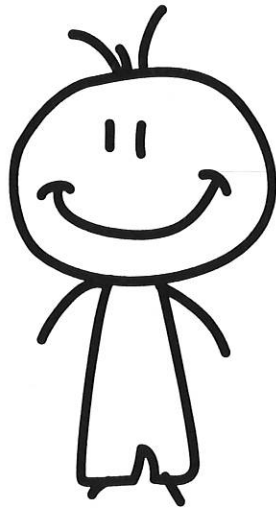


quotient  
familial



**MODALITES  
DE CALCUL  
DU QUOTIENT  
FAMILIAL**

**ANNÉE 2018**



W W W . V I L L E - J O I N V I L L E - L E - P O N T . F R

La durée de validité de votre quotient familial est arrivée à son terme **le 31 décembre 2017**. Le quotient familial qui permet de déterminer le barème tarifaire appliqué aux activités proposées sur la ville (scolaire, périscolaire et jeunesse) doit être recalculé et sa nouvelle validité s'étendra **du 01 janvier 2018 au 31 janvier 2019**.

Ce calcul est défini par une délibération votée en conseil municipal. Il est déterminé en fonction des revenus et de la composition de la famille. Le calcul du quotient familial permet d'appliquer, quelle que soit la "tranche", des tarifs systématiquement inférieurs au coût réel des repas de la cantine scolaire dans les écoles publiques, sur les classes de découverte, de l'accueil de loisirs. La différence entre le prix coûtant et la participation familiale est prise en charge par la Ville.

Le quotient familial est actualisé tous les ans, à partir du mois de décembre de l'année précédente. Lorsqu'il y a un changement de situation familiale, professionnelle, chaque dossier est de nouveau étudié.

#### **RAPPEL**

La révision du quotient familial n'est pas automatique, en l'absence de demande de renouvellement, le tarif maximum sera appliqué.

#### **PIÈCES À FOURNIR**

- Ressources du foyer : Trois dernières fiches de salaires (Madame et Monsieur), allocations diverses (Familiales, logement...), pension alimentaire (Convention amiable ou judiciaire), Assedic (Notification de décision + 3 derniers bulletins de versement), pension d'invalidité (Relevé mensuel ou trimestriel)...
- Dernier avis d'imposition du foyer (ex : ASDIR)
- Dernière quittance de loyer (locataire)
- Remboursement d'emprunt (Tableau d'amortissement de votre résidence principale)

**LE CALCUL DU QUOTIENT NÉCESSITE D'APPORTER OU D'ENVOYER CES DOCUMENTS AVANT LE 31 JANVIER 2018.**

Mairie de Joinville-le-Pont  
23 rue de Paris 94340 Joinville-le-Pont  
Téléphone : 0149766072  
Courriel : portailfamille@joinvillelepont.